



Syndicat
des

Enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée

SE-UNSA

16 rue J.Chatel, BP41
97461 SAINT-DENIS CEDEX
Tel : 0262 20 08 13
E-mail: 974@se-unsa.org

2nd degré
Lettre Hebdo

Consultez régulièrement le [site du syndicat](#) : les circulaires rectorales, les parutions importantes au BO et au JO , l'actualité juridique, l'actualité sur les retraites etc.....

9ème lettre-hebdo 2020-21 **Jeudi 8 octobre 2020** SE-UNSA 974

Bonjour,

Bonnes vacances prochaine lettre hebdo Jeudi 29 octobre sauf urgence dans l'actualité.

Cette lettre est aussi disponible au format [PDF](#)
au **1/9/2020**: [grilles salaires temps complet](#) [temps partiel](#)
[Echelon/ Indice de traitement](#) [Heures Supplémentaires](#) [indemnités diverses](#)

Sommaire

- 1- Actualités
- 2- Calendriers
- 3- Au BO-JO?
- 4-ENSAP et retraités actuels ou futurs
- 5- Rencontre en Visioconférence de ce jour avec la Cellule de crise du rectorat
- 6-Calendarier du bac et de Parcoursup : le casse-tête prévisible aura bien lieu
- 7-Le salaire des enseignants a stagné entre 2017 et 2018 (Depp)
- 8-PE et PLP de Segpa : des professeurs principaux comme les autres !
- 9-Lycée : le choix de matières scientifiques en légère baisse, même s'il reste largement dominant
- 10-Le niveau des élèves de CM2 et des collégiens de 3e affiche une baisse entre 2014 et 2019 (Cedre)
- 11-Enseignement « Sciences Numériques et Technologie » : l'expérience d'une professeure documentaliste
- 12-Un peu d'histoire : quelle réforme pour la voie technologique ? Par Alain Boissinot

1-Actualités

CONGES « BONIFIES » hiver austral 2021 : Il serait plus exacte d'écrire congés « non bonifiés » la demande est **à faire pour le 26 octobre 2020** au plus tard quelques précisions ci-dessous (4) et en détail sur notre site [ICI](#)

RETRAITES 2021 : parution de la circulaire rectorale pour un départ en retraite en 2021 voir [ICI](#)

Questions/ Réponses à l'attention des employeurs et des agents publics : mise en oeuvre de la circulaire du Premier ministre du 1er septembre 2020 relative à la prise en compte dans la fonction publique de l'Etat de l'évolution de l'épidémie de Covid-19 *Mis à jour le 7 septembre 2020* [Téléchargement](#)

2-Calendriers

Suite à la réunion du CEN voici la dernière proposition rectorale pour les 3 calendriers scolaires 2020 – 2023 : [visible ICI](#)

ATTENTION : seul le calendrier 2020-2021 est officiel (arrêté rectoral du 12 novembre 2019) les 2 autres calendriers restent des propositions
Calendriers scolaires 2017-2020 : [télécharger les calendriers](#)

3-Au BO-JO

BO n°38 du 8 octobre 2020 [lire l'intégralité du BO](#)

Enseignements primaire et secondaire

Diplôme national du brevet Modalités de délivrance pour la session 2020 : modification Arrêté du 25-9-2020 - JO du 3-10-2020 (NOR : MENE2025583A) [Consulter le texte](#)

Diplôme national du brevet Modalités d'organisation de l'examen pour l'année scolaire 2019-2020 dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 : modification Note de service du 25-9-2020 (NOR : MENE2026330N) [Consulter le texte](#)

Personnels

Personnels enseignants, d'éducation, psychologues, personnels d'encadrement et personnels administratifs, sociaux, de santé et des bibliothèques Concours de recrutements et examens professionnels d'avancement de grade - session 2021 Note de service du 5-10-2020 (NOR : MENH2026475N) [Consulter le texte](#)

Mouvement du personnel

Nomination Médiateurs académiques Arrêté du 25-09-2020 (NOR : MENB2026068A) [Consulter le texte](#)

4-ENSAP et retraités actuels ou futurs

Retraités futurs

Si vous comptez partir en retraite dans les 3 ans à venir nous vous conseillons vivement de consulter les données vous concernant sur ENSAP voir un petit déroulé en images [ICI](#). Et une vidéo concernant la demande de retraite sur ENSAP (pour ceux partant en 2021) [ICI](#).

Ceux qui ont décidé de partir en 2021 peuvent se signaler auprès du syndicat (en indiquant la date) nous pourrons ainsi vous tenir informé par mail et vous inviter aux réunions syndicales programmées pour les 2eme et 3 eme trimestre de l'année scolaire si l'évolution de la pandémie actuelle le permet. Un mail à 974@se-uns.org

Retraités actuels

Pour les bulletins de pension (à ne pas confondre avec le Titre de Pension) ne sont adressés par courrier les bulletins seulement lorsqu'il y a un changement dans le calcul du montant brut mais les bulletins mois par mois sont disponibles sur ENSAP. Si vous êtes à la retraite depuis le 1^{er} janvier 2019 vous avez toujours accès à ENSAP avec vos codes habituels, si vous êtes retraité antérieurement au 1/1/2019 il va falloir vous inscrire sur ENDA c'est [ICI](#). Vous aurez besoin de votre n° de Sécurité Sociale (15 chiffres) et il vous faudra choisir un mot de passe vous aurez ainsi accès à tous les bulletins de pension mensuels depuis mai 2019 (en attendant la mise en ligne des bulletins antérieurs). Vous avez aussi accès à l'attestation fiscale et bientôt au Titre de Pension

5- Rencontre en Visioconférence de ce jour avec la Cellule de crise du rectorat

Présents : Rectorat :DRH Organisations Syndicales : tous sauf FSU

Monsieur le DRH indique que la réunion en présentiel est reporté, car SG en déplacement, et il tient à être présent pour cette réunion en présentiel.

Les sujets abordés :

- État de fatigue, fatigue nerveuse des collègues. Et Il faut gérer la période de près, l'été austral arrive, et il a nécessité d'anticiper.
- La prise en compte de la journée de carence, pour les situations COVI
- Temps institutionnel de la continuité pédagogique
- Violence autour des établissements

Les éléments de réponse

- Sur l'arrivée de l'été austral : l'Autorité académique a fait une demande auprès de l'ARS pour l'utilisation des outils : ventilateurs, climatiseurs..., c'est un sujet aussi traité par le CHSCT. La Situation se complique avec export du masque obligatoire, l'autorité académique est consciente de la gêne occasionnée. Mais, c'est l'ARS qui donnera le « tempo ». La situation apporte d'autres problématiques, comme la sécurité aux abords des établissements. Nous avons aussi des élèves qui refusent le port du masque.... Le DRH rappelle que le port du masque est obligatoire pour les agents.
- Journée de carence : il ne devrait pas y en avoir. Car journée de carence = arrêt de travail. Le SG a bien demandé de la bienveillance aux personnels encadrants sur la question.

-Continuité pédagogique/formation pédagogique : la limitation des 10 personnes ne concerne pas les situations professionnelles. Il faut cependant s'organiser sur les gestes barrières. Sur les modalités pédagogiques à mettre en œuvre, si présentiel et distanciel, il faut rester raisonnable et faire preuve de bon sens.

Il y aura un retour sur la mise en place d'un protocole spécifique pour l'arrivée de l'été austral.

6-Calendarrier du bac et de Parcoursup : le casse-tête prévisible aura bien lieu

Le ministère vient de publier, sans concertation avec les syndicats, le calendrier tant attendu des épreuves du bac 2021. « L'enjeu est de donner de la lisibilité aux établissements, aux professeurs et à leurs élèves » pour préparer et organiser ces épreuves, dans un contexte à la fois de mise en œuvre de la réforme du bac et de crise du Covid.

Le calendrier du bac 2021 et de Parcoursup

-Épreuves de français en 1^{re}

17 juin : épreuve écrite

21 juin au 2 juillet : épreuve orale

-Évaluations communes (EC) en terminale

Le calendrier de passation des EC est déterminé au sein des établissements. Leur organisation a été simplifiée pour la session 2021 ([lire notre article](#)) afin qu'elles puissent avoir lieu dans le cadre des heures de cours. Les dernières évaluations communes auront lieu entre avril et juin.

-Épreuves finales

15 au 17 mars (24 au 26 mars à la Réunion) : **épreuves écrites** portant sur les deux **enseignements de spécialité (ES)** choisies par les élèves

18 au 26 mars : **épreuves pratiques et orales** des ES

17 juin : épreuve écrite de **philosophie**

21 juin au 2 juillet : **Grand oral**

-Résultats

6 juillet pour le premier groupe

7 au 9 juillet : épreuves du second groupe (rattrapage)

-Parcoursup

Les épreuves des enseignements de spécialité (ES) ont lieu très tôt pour s'articuler avec *Parcoursup*. Ainsi, les notes obtenues aux ES, marqueurs importants dans le parcours d'orientation des élèves, seront bien prises en compte dans *Parcoursup*.

20 janvier : début de la phase d'inscription et de formulation des vœux

27 mai au 16 juillet : phase d'admission

Des problèmes organisationnels et pédagogiques

-Calendarrier des épreuves écrites des ES

Le calendrier retenu pose un certain nombre de problèmes inhérents à la réforme, signalés à maintes reprises par le SE-Unsa, mais dont le ministère ne tient visiblement pas compte.

Les épreuves des ES ne peuvent tenir **sur trois jours** dans un établissement car les combinaisons de choix des élèves sont multiples, tout du moins avec un sujet national unique. Ainsi, pour des séries d'épreuves programmées, la probabilité est forte que de nombreux élèves d'un établissement aient des épreuves qui se chevauchent. S'ajoute la problématique des aménagements pour les élèves en situation de handicap. La solution serait donc de doubler les épreuves, et donc les sujets, pour ces épreuves nationales. Se pose alors la question de l'acceptabilité pour les élèves de composer sur 2 sujets différents dans la même classe ou le même lycée avec probablement un fort sentiment d'injustice et d'iniquité même si les sujets seraient présentés comme « de difficulté comparable ».

Les épreuves des ES ont lieu dès le mois de mars pour des **programmes calibrés sur deux années complètes** et déjà amputés par le confinement du printemps 2020. Certains ES bénéficient de limitations pour les épreuves, mais pas toutes, ce qui amplifie le sentiment d'iniquité. Pédagogiquement, cette situation renforce la tension pour les professeurs confrontés à des choix impossibles *-traiter tout et vite ou former les élèves ?-*.

Ces programmes irréalistes, pas seulement en ES, sont dénoncés depuis le début par le SE-Unsa.

oraux des épreuves anticipées de français (EAF) et *Grand oral*

La nécessité de prévoir deux semaines pour passer les oraux d'EAF en première et le *Grand oral* de terminale repousse les **résultats définitifs au 9 juillet** alors qu'on aurait pu imaginer qu'avec moins d'épreuves en juin le bac serait bouclé le 6 juillet, date des vacances pour tous. La reconquête du mois de juin, objectif de la réforme *Blanquer*, paraît illusoire avec le placement probable des EC2 et EC3 au mois de juin. L'ensemble des contraintes organisationnelles sur le mois de juin risque de grever largement les journées de cours.

Les demandes du SE-Unsa

Le SE-Unsa demande du temps libéré pour les corrections aussi bien pour les EC que pour les épreuves écrites d'ES en mars.

Il demande le respect de la durée de 2 heures des évaluations communes ainsi que des conditions acceptables pour composer (et non pas 35 élèves avec un seul enseignant dans une salle de classe).

Le calendrier des épreuves d'ES doit pouvoir être étendu pour pallier toutes les difficultés d'organisation et proposer un sujet commun à tous.

Tous les programmes d'ES sans exception doivent indiquer clairement ce qui est exigible pour des épreuves en mars.

Il faut donc faire ce travail au plus vite pour les ES arts, LLCER et NSI.

Les programmes doivent être adaptés à la situation particulière de cette année.

Les sujets de la banque nationale doivent tenir compte de la situation sanitaire et donc être modifiés.

Le SE-Unsa demande que le calendrier soit modifié pour que tous les candidats et les enseignants soient libérés le 6 juillet, date des vacances scolaires.

7-Le salaire des enseignants a stagné entre 2017 et 2018 (Depp)

En 2018, le salaire net moyen des enseignants - 2 450 € - a stagné en euros constants (+0,1 %) par rapport à 2017, selon une note de la Depp de septembre 2020. Précisément, 42 % des enseignants observent une hausse de leur salaire net, 13 % voient leur salaire stagner et 45 % leur salaire diminuer. L'année précédente, 67 % des enseignants avaient vu leur salaire augmenter. L'inflation, la suspension de l'accord PPCR et la hausse des cotisations retraites ont freiné la hausse. En revanche, des mesures (augmentation du taux d'accès à la hors classe, primes REP+...) ont permis des augmentations.

Alors que les négociations pour revaloriser la rémunération des enseignants viennent de reprendre la Depp publie, en septembre 2020, une [note](#) sur l'évolution du salaire enseignant entre 2017 et 2018.

Ainsi, en 2018, le salaire net moyen des enseignants - 2 450 euros - a stagné en euros constants (+0,1 %) par rapport à 2017. Cette moyenne cache de nombreuses différences entre enseignants selon, rappelle la Depp, le statut, le corps d'enseignement et le temps de travail (complet ou partiel).

800 euros de moins par mois pour un contractuel

Par exemple, si un enseignant titulaire gagne en moyenne 2 520 euros par mois, un contractuel gagne, lui, 1 700 euros. Ceci car les contractuels sont plus souvent à temps partiel, plus jeunes et sont sur des grilles de rémunération différentes.

Aussi, les professeurs agrégés et de chaire supérieure sont ceux qui gagnent le plus : 3 590 euros nets par mois en moyenne.

"À l'inverse, 73 % des professeurs des écoles perçoivent un salaire net mensuel moyen inférieur ou égal à 2 520 euros", remarque la Depp. Un salaire moindre qui s'explique notamment par le fait qu'ils exercent davantage à temps partiel ou incomplet et que, "compte tenu de l'organisation de l'enseignement dans le premier degré, ils accomplissent moins d'activités complémentaires ouvrant droit à des primes" ainsi que d'heures supplémentaires.

En effet, les primes et indemnités représentent environ 10 % du salaire brut d'un enseignant du premier degré, mais 20 % de celui d'un enseignant du second degré.

Inflation et hausse des cotisations retraites

La Depp explique la stagnation des salaires des enseignants entre 2017 et 2018 par une "inflation plus forte, mais également par des changements de situation individuelle". En effet, l'inflation de (+1,85 %) enregistrée

par la France en 2018 (après +1,03 % en 2017) a diminué le salaire brut moyen d'un enseignant titulaire en euros constants d'environ 60 euros mensuels".

Les enseignants ont aussi perdu, en moyenne, 10 euros nets par mois en raison de la "hausse du taux de cotisations sociales salariales au titre de la retraite". Et si 2018 a été marquée "par le rétablissement du jour de carence ainsi que par la hausse de la contribution sociale généralisée (CSG)", cette dernière, néanmoins, "s'est accompagnée de mesures visant à la compenser".

Moins d'enseignants ont été augmentés en 2018 qu'en 2017

De l'autre côté, des dispositions ont permis des hausses de salaires pour des enseignants. Et la Depp de citer :

- l'augmentation du taux d'accès à la hors classe pour les professeurs des écoles afin de converger avec celui des professeurs certifiés, d'EPS et de lycée professionnel du second degré ;
- le déploiement de la classe exceptionnelle ;
- la revalorisation, à la rentrée 2018, de l'indemnité versée aux personnels exerçant dans les écoles ou établissements REP + ;
- la majoration de l'indemnité de sujétion spéciale des directeurs d'école en éducation prioritaire ;
- l'augmentation des taux de rémunération des HSA des enseignants du second degré.

Ainsi, précisément, 42 % des enseignants titulaires observent effectivement une hausse de leur salaire net, 13 % voient leur salaire stagner et 45 % leur salaire diminuer. À noter que la part des enseignants ayant connu une augmentation de salaire en euros constants diminue de 25 points par rapport à 2016-2017 (passant de 67 % à 42 %), en raison de la suspension de l'accord PPCR.

Davantage d'avancements qu'en 2017

La Depp fait également un état des lieux de l'avancement. En 2018, 43,2 % des enseignants titulaires ont bénéficié d'un avancement sans modification du rythme de travail. C'est environ 10 points de plus qu'en 2017. La moitié d'entre eux gagnent au moins 1,6 % de plus en 2018.

Ce sont là principalement des enseignants qui ont changé d'échelon. Parmi les enseignants qui ont, eux, changé de corps, la moitié a au moins gagné 4,8 % de plus qu'en 2017. Puis, parmi les enseignants (5,5 %) étant passés en hors classe ou en classe exceptionnelle, la moitié a au moins gagné 2,7 % de plus qu'en 2017.

Europe : Le salaire des enseignants varie de 12 % à 116 % au cours des carrières

S'ils représentent "la majorité des investissements publics" en matière d'éducation, les salaires des enseignants constituent également "un élément clé pour attirer les diplômés les plus qualifiés dans la profession [...] et les garder ensuite", montre un [rapport du réseau Eurydice](#) de la Commission européenne. Ce document publié le 5 octobre 2020, à l'occasion de la journée mondiale des enseignants, fait état de "différences significatives" entre les salaires des enseignants "débutants" selon les pays européens, variant de 5 000 à plus de 80 000 euros annuels. Dans 12 pays, les professeurs débutants ont le même salaire de départ, indépendamment du niveau auquel ils enseignent tandis que, dans les autres états européens, des différences existent selon les niveaux d'enseignement, résultant des qualifications minimum exigées. Le rapport, portant sur la période 2018/2019, fait également apparaître des "différences significatives" concernant le montant et le calendrier des augmentations liées à l'ancienneté. Selon les pays, "les salaires de départ peuvent progresser au cours de la carrière de 12 % à 116 %", relève le document. Enfin, les enseignants du premier degré ont tendance à gagner moins et les enseignants du secondaire gagnent généralement plus, note le rapport, ajoutant toutefois "que dans certains pays européens, tous les enseignants reçoivent le même salaire".

8-PE et PLP de Segpa : des professeurs principaux comme les autres !

Alors que les discussions sur la revalorisation des personnels enseignants, d'éducation et PsyEN se poursuivent, certains collègues semblent ne pas être prioritaires. C'est ainsi que les professeurs des écoles et PLP de Segpa ne sont toujours pas reconnus et traités comme les autres enseignants. Que revendique le SE-Unsa ?

Un décret en trompe l'oeil

Comme nous l'écrivions dans [notre article](#) du 1^{er} avril dernier, le décret du 27 septembre 2019 ne change rien pour les collègues exerçant en Segpa.

En effet, le seul ajout réel concernait les Établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS). La formulation précédente du texte incluait déjà les Segpa.

Le but de ce décret sibyllin était surtout d'exclure définitivement les directeurs adjoints chargés de Segpa (Dacs) de l'Isoe.

Depuis toujours, la difficulté pour les Segpa réside dans le fait qu'il n'y a pas de professeurs principaux à proprement parler mais des enseignants référents. Bien sûr, cette différence sémantique n'est qu'un prétexte pour ne pas reconnaître des missions qui sont strictement les mêmes comme le confirme l'extrait de la [Circulaire n° 2015-176 du 28-10-2015](#).

Des discussions semblaient se profiler pour reconnaître le travail des PLP de Segpa mais rien n'a été acté à ce jour.

Le règne de l'arbitraire

Comme tout le monde le sait, certains établissements essaient de compenser ce manque en valorisant les professeurs référents en Segpa. Cet usage, même s'il est empreint d'une bonne intention, ne saurait faire office de règle.

En effet, pour le même travail certains personnels seront rémunérés quand d'autres ne perçoivent rien. Cette pratique devient dès lors aussi aléatoire qu'injuste. Tous les enseignants doivent pouvoir accéder à une juste rémunération de leur travail.

L'avis du SE-Unsa :

Le SE-Unsa revendique que les enseignants référents de Segpa soient assimilés à des professeurs principaux puisqu'ils effectuent le même travail !

Cette clarification mettrait fin à une véritable injustice et permettrait une juste reconnaissance du travail conséquent effectué par les personnels dans des conditions souvent difficiles.

Par ailleurs, cette discussion ne saurait exclure certains personnels. PE et PLP sont solidaires dans les équipes pédagogiques et font un travail difficile auprès d'un public souvent fragile. **Il ne peut donc y avoir de discrimination : les PE comme les PLP doivent pouvoir bénéficier du statut de professeur principal.**

9-Lycée : le choix de matières scientifiques en légère baisse, même s'il reste largement dominant

Les disciplines scientifiques dominent les choix des enseignements de spécialité des élèves de première et de terminale, selon les chiffres du MEN sur les choix des lycéens à la rentrée 2020. En première, plus de 60 % des élèves optent pour les mathématiques, suivies par les SES, la physique chimie et les SVT. En revanche, les 3 disciplines scientifiques sont légèrement moins choisies que l'an dernier. En outre, le MEN note un "fort taux d'abandon" des maths en terminale, suivies par 41 % des élèves. Le ministère indique également vouloir travailler sur l'orientation scientifique des filles.

Le ministère de l'Éducation nationale se félicite que les lycéens aient "diversifié leur parcours de façon très sensible" grâce aux enseignements de spécialités, par rapport aux séries, et qu'ils aient ainsi "profité de la liberté de choix" que propose la réforme du lycée GT. Dans un communiqué de presse du 30 septembre 2020, le MEN indique par exemple qu'il y a, sur tout le territoire, plus de 400 combinaisons de spécialités en première.

Ce constat de "liberté de choix" n'est toutefois pas partagé par tous, notamment à la Peep. Le porte-parole de la fédération de parents d'élèves, Hubert Salaün, expliquait en effet mi-septembre qu'il y a une "part d'autocensure, puisque les élèves choisissent souvent ce que leur lycée propose". La Peep avait déjà alerté sur ce point à la rentrée 2019, estimant à 13 % le nombre d'élèves qui n'avaient pas eu cette "liberté de choix").

EN première, large prédominance des sciences

Le ministère dévoile, un mois après la rentrée, les choix des enseignements de spécialités effectués par les élèves de première et de terminale. En première, les enseignements scientifiques dominent largement, même si les SES s'inscrivent aussi dans le haut du classement (1) :

60,6 % des élèves ont choisi les mathématiques

43,6 % les SES

41,5 % la physique chimie

39,5 % les SVT

37 % l'histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP).

Cette prédominance des trois matières scientifiques est légèrement à nuancer car le choix de ces disciplines s'avère en légère baisse par rapport à 2019, entre 2 et 3,7 %. De l'autre côté, davantage d'élèves ont opté pour les SES (+5,7 %), HGGSP (+3,6 %) ou encore humanités, littérature et philosophie (+2,8 %). En termes de combinaisons de spécialités, le triptyque scientifique reste logiquement dominant mais diminue également (- 3,7 %). La plus forte progression (+1,5 %), chez les combinaisons, est celle réunissant HGGSP, humanités, littérature et philosophie et SES.

"Fort taux d'abandon" des maths en Terminale

En terminale, où les élèves doivent abandonner un de leurs trois spécialités, le ministère recense 54 combinaisons de deux spécialités. Celles à tendance scientifique "rassemblent 45 %" des combinaisons, et 20 % pour la seule Mathématiques-Physique-chimie.

Les mathématiques, qui restent la discipline la plus suivie, subit néanmoins un "fort taux d'abandon", reconnaît le ministère, puisque 41 % la suivent (contre plus de 60 % en première). Ensuite, dans l'ordre, les disciplines les plus suivies sont physique chimie (34 %), SES (33 %), SVT (27 %) et histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (26 %).

la question de l'orientation scientifique des filles

Au-delà de ces données, le ministère s'arrête sur la situation des filles. Il remonte en effet que "les filles ont abandonné beaucoup plus que les garçons les enseignements à orientation scientifique". Exemples : 50 % des filles qui suivaient la spécialité maths en première l'ont abandonné en terminale, contre 30 % chez les garçons. La situation est similaire pour les spécialités numérique et sciences informatiques et sciences de l'ingénieur. En revanche, elles abandonnent moins souvent la physique chimie et les SVT, et moins que les garçons LLCER.

Le ministère indique alors vouloir "travailler sur la présentation des enseignements de spécialité, des possibilités de parcours de formation" afin de "lutter contre toute forme de déterminisme".

Pour leur orientation, les lycéens échangent peu avec les psyEN ou les CIO

Le Mesri a rendu publics, le 30 septembre 2020, les résultats d'une [enquête d'opinion](#) réalisée par Ipsos auprès de 1 000 néo-bacheliers, qui porte notamment sur l'accompagnement de leur projet d'orientation post-bac. Voici les principaux éléments à retenir concernant l'enseignement scolaire :

85 % ont bénéficié d'un temps d'échange consacré à l'orientation post-bac au lycée

82 % ont bénéficié d'un accompagnement au projet d'orientation par le professeur principal (dont 32 % après une sollicitation de l'élève)

20 % ont échangé avec un PsyEN, 14 % avec un CIO et 4 % avec le CPE

Les journées portes ouvertes sont les ressources les plus utiles selon les néo-bacheliers.

(1) La part de choix des autres spécialités n'est pas précisé.

10-Le niveau des élèves de CM2 et des collégiens de 3e affiche une baisse entre 2014 et 2019 (Cedre)

La Depp a publié le 30 septembre 2 notes sur les performances des élèves de [CM2](#) et de [3e](#) en mathématiques, évaluées dans le cadre du dispositif Cedre. En fin d'école tout comme de collège, les résultats des élèves baissent en 2019 par rapport à 2014. Dans le 1er degré, ce repli contraste avec la stabilité des résultats observés depuis 2008 et concerne aussi bien les élèves "à l'heure" qu'"en retard". La baisse constatée chez les collégiens est, quant à elle, comparable à celle enregistrée entre 2008 et 2014. Elle concerne toutefois "particulièrement" les établissements les plus favorisés.

Stable entre 2008 et 2014, le niveau des élèves de CM2 en mathématiques affiche une baisse en 2019, d'après une note de la Depp publiée le 30 septembre 2020 (1). Étudiées dans le cadre du dispositif Cedre, les performances en mathématiques des enfants en fin d'école, en repli de 17 points l'année dernière, atteignent 232 points en 2019, contre près de 250 lors des deux précédentes enquêtes. Ces résultats font apparaître un écart-type grandissant entre les groupes d'élèves, en hausse de 4 points sur la période 2008-2019.

Plus d'élèves dans les groupes "les plus faibles"

Derrière ces résultats, les effectifs des trois "groupes les plus faibles" s'étoffent tandis que ceux des deux "plus performants" diminuent. Ainsi, les premiers rassemblent au total 54,4 % des élèves en 2019 (+12 points par rapport à 2014) quand les seconds regroupent à peine un cinquième des élèves (20,2 % contre 29 %). La baisse de niveau entre 2014 et 2019 concerne tant les élèves "en retard" qu'"à l'heure", relève la Depp. Le score des premiers connaît "un fort repli" de 20 points sur la période. Celui des seconds, stable auparavant,

marque un recul de près de 18 points sur la dernière période. En outre, l'écart entre les deux groupes s'accroît : il est passé de 41 points, en 2008, à 54 en 2019. Et si les garçons présentent, une fois encore, un score supérieur à celui des filles, la baisse des performances observée depuis 2014 est "identique" quel que soit le sexe, pointe la Depp.

La baisse des performances épargne les établissements les plus favorisés

Ces résultats mettent également en lumière une corrélation entre l'évolution des performances et la position sociale, "le score moyen progressant à mesure que le niveau social augmente", souligne la Depp. De plus, la baisse des performances entre 2014 et 2019 "ne concerne pas les élèves appartenant aux écoles les plus favorisées", indique la note, le repli de 8 points observé sur la période n'était "pas significatif" pour ce groupe. En revanche, la baisse des élèves "est importante" dans les établissements les plus défavorisés. À noter également que la baisse constatée n'affecte pas les élèves des écoles du secteur privé tandis qu'elle est "importante et significative dans les écoles du secteur public".

L'étude renseigne, enfin, sur l'opinion des élèves concernant les mathématiques. Une discipline pour laquelle l'attraction recule : à peine plus de la moitié des élèves scolarisés en 2019 dit attendre "avec impatience" la séance de mathématiques, contre 77 % en 2014.

La baisse des performances des collégiens se poursuit

Dans le 2nd degré, le niveau des élèves de 3e ne se ressaisit pas (2). La note de la Depp fait apparaître une baisse du score moyen de 6 points en 2019, équivalente au repli observé en 2014. À cela s'ajoute une augmentation "significative" de l'écart-type, traduisant "une hausse de l'hétérogénéité des performances des élèves".

Cette baisse des résultats peut toutefois "être mise en regard avec les performances des élèves de CM1 observées en 2015 dans le cadre de l'évaluation internationale Timss", souligne la Depp qui rappelle que cette génération d'élèves "obtenait en mathématiques, des scores inférieurs à la moyenne, tant des pays de l'Union européenne que des pays de l'OCDE".

Que les élèves soient "à l'heure" ou "en retard", la baisse de leur performance est comparable tandis que l'écart des scores obtenus par les filles, d'une part, et les garçons, d'autre part, "se resserre depuis 2008", souligne la Depp.

L'écart de niveau entre collèves défavorisés et favorisés se réduit

À l'instar des observations concernant les élèves de CM2, le nombre de collégiens de 3e dans les "bas niveaux" augmente, au détriment des hauts niveaux. En 2019, près d'un quart des élèves appartenaient aux premiers, contre 15 % en 2008. "La proportion des élèves les plus en difficulté au regard du Cedre [...] a presque doublé en cinq ans, passant de 3,6 % en 2014 à 6,4 % en 2019", ajoute la Depp. Parallèlement, le pourcentage d'élèves dans les groupes performants diminue depuis onze ans.

Les résultats obtenus en 2019 font apparaître une "forte baisse de performance dans les établissements les plus favorisés socialement", relève la note. Si les différences de niveaux "restent très marquées par l'origine sociale des élèves, le score moyen progressant à mesure que le niveau social augmente", il est à noter que l'écart de scores entre les collèges les moins favorisés et les plus favorisés, après avoir augmenté entre 2008 et 2014, "s'est significativement réduit" en 2019. Une tendance à "relativiser" toutefois, met en garde la Depp, dans la mesure où elle s'explique par "une baisse importante" du score des collèges les plus favorisés quand celui des collèges les moins favorisés "ne varie pas significativement".

Les mathématiques figurent toujours comme "une matière importante" car nécessaire pour de futures études, selon 71 % des collégiens. Les trois quarts d'entre eux se disent toutefois inquiets à l'idée d'avoir de mauvaises notes dans la discipline et plus d'un tiers devenir "très nerveux" quand il travaille à des problèmes en la matière.

le commentaire du MEN

Ce panorama des performances en mathématiques des élèves ne prend pas en compte les effets du plan dédié, dont la 2e phase est mise en œuvre depuis la rentrée, rappelle le ministère. Il en conforte toutefois l'intérêt, poursuit le MEN, vantant une "révolution dans la formation continue" des professeurs des écoles depuis septembre 2018. Grâce au recrutement de plus de 1 300 "référénts mathématiques de circonscription", le ministère attend la création de 5 000 à 6 000 "constellations" réunissant 7 à 8 professeurs du 1er degré pour travailler, entre pairs, sur l'enseignement de la discipline.

(1) Ces résultats portant sur le niveau en mathématique des élèves de CM2 en 2019 peuvent être comparés à ceux obtenus au terme des enquêtes effectuées en 2008 et 2014, indique la Depp. La population visée dans la présente étude concerne les élèves de 200 écoles publiques et privées sous contrat scolarisés en CM2 au cours de l'année 2018-2019.

L'évaluation portait "en partie" sur les programmes publiés en 2015 et mis en application à la rentrée 2016, précise la Depp dans sa note.

(2) Les élèves de 3e évalués en mai 2019 étaient scolarisés dans l'un des 310 collèges publics et privés sélectionnés dans le cadre du dispositif Cedre. Dans chaque établissement retenu, tous les élèves d'une ou deux classes de 3e ont été évalués, soit un échantillon de 8 000 élèves, rapporte la Depp.

11-Enseignement « Sciences Numériques et Technologie » : l'expérience d'une professeure documentaliste

Alexia est en poste au lycée René Cassin à Arpajon depuis 2 ans. Le SE-Unsa lui a posé quelques questions sur l'enseignement des sciences numériques et technologie, apparu avec la réforme du lycée, dans lequel elle intervient pour la 2ème année.

Quel est ton parcours professionnel ?

Après avoir obtenu une licence en Sciences du Langage, Information et Communication et un premier master dans le domaine de l'Édition, j'ai eu le sentiment de ne pas aller au bout des choses. J'avais besoin de donner un sens à ce que j'avais appris, j'avais besoin de transmettre. Ainsi, je me suis dit « et pourquoi pas prof ? ». Lycéenne, j'admirais certaines de mes professeures : cette faculté qu'elles avaient à se passionner pour leurs métiers, les nombreux savoirs qu'elles possédaient... Tout cela me fascinait ! Alors j'ai commencé à m'intéresser au métier de professeur-documentaliste, qui est un parfait mélange de plusieurs missions, qui regroupe mes centres d'intérêts comme la lecture, le numérique, la culture sous toutes ses formes. Je me suis donc, relancée, dans un master MEEF Documentation à l'ESPE de Limoges. J'y ai reçu une formation de très bonne qualité, avec des formatrices bienveillantes et très professionnelles. Puis, une fois le CAPES en poche, j'ai enseigné au collège Jean Monnet, de Bénévent-l'Abbaye en Creuse et j'ai été mutée, en Île de France, dans l'Essonne.

Quelle place occupes-tu dans ton établissement ?

Le lycée René Cassin est un lycée général et technologique qui profite d'une équipe pédagogique performante et attentive aux besoins de ses élèves. De nombreux projets voient le jour et perdurent, c'est un établissement très ouvert à la diversité des profils, très accueillant. En tant que professeure-documentaliste, je profite d'une liberté pédagogique certaine. Ainsi, j'ai pu me faire une véritable place au sein des équipes disciplinaires. Le CDI est un lieu central que les élèves et professeur.e.s fréquentent régulièrement. EMI, SNT, culture, compétences numériques, webradio... en tant que professeure-documentaliste, je suis impliquée dans de nombreux projets pédagogiques et éducatifs!

Comment t'es-tu positionnée pour enseigner les SNT dans ton établissement ?

Il a fallu batailler un peu l'année dernière... Le fait que les professeur.e.s-documentalistes doivent « négocier » pour enseigner n'est pas nouveau. Mais c'est épuisant, à la longue. Pour les Sciences Numériques et Technologie (SNT), ce sont les collègues de mathématiques, chargés de cet enseignement, qui nous ont sollicités, mon collègue M. Warin (professeur documentaliste dans l'académie de Lille maintenant) et moi-même, sur le chapitre des réseaux sociaux. Nous avons donc informé notre équipe de direction de ce projet, pour lequel ils étaient réticents au départ.

Nous nous sommes donc réunis, les professeurs de mathématiques/SNT, l'équipe de direction et nous. Cette réunion nous a permis de présenter, à nouveau, nos fonctions, nos missions, de manière institutionnelle, en nous appuyant sur le cadre réglementaire. Suite à quoi, nous avons obtenu la possibilité d'enseigner auprès de 4 classes de seconde.

Constatant la pertinence de la place du professeur documentaliste dans l'enseignement de SNT, notre chef d'établissement est d'accord pour doubler le nombre de classes cette année. C'est donc une petite victoire, qui révèle bien la nécessité de faire connaître ou reconnaître nos droits et nos missions.

Nous sommes, je pense, dans un flou institutionnel et réglementaire qui peut, dans le pire des cas, nous contraindre à ne faire que le travail de gestion que l'on veut bien nous reconnaître. Chaque année, nous sommes nombreux et nombreuses à nous indigner face à de nouvelles réticences, à de nouveaux obstacles qui nous empêchent de faire ce pourquoi nous sommes formés !

Une conclusion pour résumer ?

Enseigner la SNT, l'EMI, la fiabilité de l'information, développer l'esprit critique des élèves, leur faire acquérir des compétences numériques concrètes, les former au monde qui les attend... Ce sont des missions, c'est un métier à part entière. C'est une nécessité au sein d'un établissement.

12-Un peu d'histoire : quelle réforme pour la voie technologique ? Par Alain Boissinot

Le ministère de l'Éducation nationale a mis en place un groupe de travail chargé de réfléchir à l'avenir de la voie technologique. Faut-il en redéfinir les spécificités, ou au contraire intégrer les enseignements technologiques dans le cursus général ? En fait, après quelques décennies d'histoire, la voie technologique peine à trouver sa place, entre la tradition de l'enseignement général et la concurrence plus récente des baccalauréats professionnels. Quelques rappels permettront peut-être de mieux comprendre cette difficulté et de dessiner des perspectives.

Le système éducatif français, tel qu'il s'est construit à partir du Premier Empire, hérite de la tradition médiévale des arts libéraux et de la dominante littéraire des "humanités". Les techniques, les "arts mécaniques", comme on le disait parfois, ne participaient pas de l'univers des savoirs et des études. Certes, peu à peu certains prennent conscience de leur importance intellectuelle, économique et sociale : par exemple, la grande Encyclopédie de Diderot et d'Alembert. Mais ce n'est pas pour autant qu'elles pénètrent le monde de l'enseignement. Dans les dernières années de l'Ancien Régime, naissent diverses écoles techniques spécialisées, secondaires ou supérieures, mais elles restent extérieures au parcours d'études traditionnel : c'est de là que vient notamment le dualisme de notre enseignement supérieur, partagé entre universités et grandes écoles.

Ce que nous appelons la voie technologique provient de ces établissements parallèles au modèle dominant. Dans la première partie du XXe siècle, il existe des écoles nationales professionnelles, des écoles pratiques de commerce et d'industrie, des écoles de la ville de Paris, destinées à former une élite du monde du travail. Après un développement important entre les deux guerres, elles scolarisent au milieu du siècle quelque 60 000 élèves.

L'intégration dans le système éducatif

Avec les années soixante, s'amorce un mouvement d'intégration au sein de ce qui est en train de se constituer comme un "système éducatif". L'année 1959, en même temps que la création des collèges d'enseignement technique, héritiers des centres d'apprentissage, voit la naissance des lycées techniques, qui regroupent les différents établissements antérieurs. Dans un contexte de massification de la scolarité, l'entrée dans ces lycées techniques se décale après la troisième (1963) en même temps qu'ils se prolongent vers des formations supérieures courtes. On y prépare un baccalauréat "mathématiques et technique" (accessible depuis 1947 aux élèves des écoles nationales professionnelles), des brevets de technicien et des brevets de technicien supérieur (création des STS en 1962).

La dynamique de l'intégration se confirme en 1965 : on crée des baccalauréats de technicien, les brevets de technicien ne subsistant que dans quelques domaines spécialisés. L'accès au baccalauréat est bien sûr significatif, et confirme l'ouverture vers des poursuites d'études : après les BTS, les DUT (diplômes universitaires de technologie) sont créés en 1966. Les différents baccalauréats de technicien s'organisent en séries qui s'installent durablement dans le paysage éducatif : principalement F pour le secteur industriel et médico-social, G pour le tertiaire, H pour l'informatique, E pour l'ancien bac "mathématiques et technique". 1985 est une nouvelle date charnière. En même temps que se créent les baccalauréats professionnels, les lycées techniques et leurs baccalauréats deviennent "technologiques". Explicitement orientées vers des poursuites d'études plus que vers l'insertion professionnelle (désormais prise en charge par le bac pro), les formations technologiques vont se fondre au début des années 90 dans un ensemble désigné comme "le lycée d'enseignement général et technologique". Le rapprochement avec l'enseignement général est confirmé par l'évolution des dénominations, qui associent systématiquement "sciences" et "technologies" : sciences et technologies industrielles (STI), sciences et technologie tertiaires (STT), sciences et technologies de laboratoire (STL). S'y ajoutent les sciences médico-sociales et quelques formations spécialisées (musique et danse, arts appliqués, hôtellerie-restauration...).

À partir de là, avec quelques évolutions de programmes et de dénominations, l'organisation que nous connaissons est pour l'essentiel en place. Elle illustre deux tendances bien connues au sein du système éducatif : la première est l'alignement progressif sur le modèle de l'enseignement dit général ; la seconde, l'allongement des parcours vers le post-baccalauréat.

Des déséquilibres structurels

Les enseignements technologiques ne se sont intégrés dans l'ensemble "général et technologique" qu'au prix de nombreux déséquilibres, qui expliquent qu'il faille aujourd'hui s'interroger sur leur place.

À partir des années 80, l'entrée au lycée se fait via une seconde "de détermination" : il n'y a donc plus de "seconde technique", le choix d'une série est théoriquement reporté en première. Malgré cela, les formations du domaine de la production continuent à faire appel à des prérequis que tentent d'assurer certaines options,

plus ou moins lourdes, de seconde. En pratique, elles rentrent très mal dans le cadre de la seconde de détermination et constituent un filtre qui réduit les orientations vers les séries industrielles.

Celles-ci souffrent par ailleurs d'un déficit d'image par rapport aux "sciences de l'ingénieur" proposées comme spécialisation dans les séries scientifiques et en CPGE depuis le milieu des années 90. Tout ceci explique une érosion constante des effectifs des STI2D : de 12 % de l'ensemble des terminales GT en 2000, elles sont tombées aux alentours de 8 %, et cette tendance ne fait que s'accroître. La faiblesse des effectifs est aussi liée aux disparités de l'offre : en dehors des anciens lycées techniques, celle-ci est très incertaine, compte tenu des contraintes d'équipement et des cultures d'établissement.

Si le technologique industriel connaît une crise de recrutement, la situation est inverse pour le tertiaire : très largement proposé en complément des séries générales dans la plupart des lycées, il est beaucoup plus accessible au sortir de la classe de seconde. Dès le début des années 80, il joue un rôle ambigu, servant d'orientation par défaut pour de nombreux élèves dont on juge la réussite problématique en série générale. Dès lors, contrairement au secteur de la production, l'objectif est de maîtriser des flux d'orientation vers le tertiaire qui restent importants, malgré une légère baisse récente (aujourd'hui, environ 20 % des terminales GT contre 25 % au début du siècle).

Autre déséquilibre bien connu, celui de la répartition par sexe : si les filles représentent la majorité des effectifs du secteur des services, leur part tombe à 8 % en STI2D.

Quels scénarios de réforme ?

Comment sortir de cette situation instable ? Tenter de réaffirmer une identité propre de la voie technologique reviendrait à inverser une tendance à l'œuvre depuis un demi-siècle ; scénario peu envisageable dans un pays qui n'a pas la culture allemande des "realschule" et où se sont très largement développés les baccalauréats professionnels. La forte expansion de ceux-ci, confortée par leur réorganisation en trois ans, bloque tout retour du technologique vers son identité d'origine.

Il serait donc plus logique de prolonger la réforme en cours du lycée général et d'en appliquer les principes à l'ensemble "général et technologique". L'organisation en séries, provisoirement maintenue jusqu'ici dans le domaine technologique, serait alors remplacée, là aussi, par un jeu souple de spécialités. Cela suppose deux conditions :

-Repenser la distinction, discutable, entre général et technologique. Tout domaine d'études, littéraire ou scientifique, a ses dimensions "générales" et ses enjeux technologiques. Ils ne sont séparés que du fait du penchant contestable du système français à privilégier l'abstrait et le déductif... ce dont pâtissent les sciences aussi bien que les lettres. Le Conseil supérieur des programmes devrait mener une réflexion de fond sur ce sujet.

-Travailler en lien étroit avec l'enseignement supérieur – niveau auquel se construisent progressivement des spécialisations qui sont prématurées dans le secondaire. Certains parcours (par ex. les Humanités à Paris-Nanterre) donnent l'exemple du décloisonnement entre général et technologique, et ont permis de rendre une attractivité à des formations en perte de vitesse.

C'était là l'esprit du riche rapport rédigé en 2002 par Nicole Belloubet, alors rectrice de l'académie de Toulouse ("30 propositions pour l'avenir du lycée"). Elle proposait d'organiser les enseignements des lycées généraux et technologiques autour de deux grands pôles, "Sciences et techniques" et "Sciences et société", chacun associant disciplines générales et composante technologique : par exemple, pour "sciences et société", littérature, droit et philosophie, mais aussi sciences humaines et gestion ou communication et organisation.

En faisant le choix de s'affranchir des séries, l'actuelle réforme des lycées a renouvelé la donne mais l'esprit de ce rapport reste pertinent. L'occasion est peut-être venue de donner un nouveau sens, par-delà les clivages anciens, au projet des "humanités", en réconciliant arts libéraux et arts mécaniques.